

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 – n°

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits réservés au Budget 2018, les subventions suivantes

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser les subventions aux organismes et associations telles que définies ci-dessous :

Fonction 20 (Education) : - Caisse des Ecoles..... 210 000 €

Fonction 300 (Culture) : - Les amis de la Chapelle Saint-Roch..... 3 000 €

Fonction 5 200 (Interventions Sociales) : - Centre Communal d'Action Sociale..... 194 000 €

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE